

Centre
Patrice
WOLF



Règlement Centre Patrice Wolf



1. Consultation

Ces fonds sont consultables dans un espace dédié, à l'entresol de la Bibliothèque centrale. Pour garantir la disponibilité du lieu et la tranquillité des recherches, l'accès à cet espace est exclusivement réservé aux personnes qui consultent ces collections spécifiques.

Consultation du fonds de référence :

Ces documents sont en accès direct aux heures d'ouverture de la section jeunesse. Ils sont empruntables, à l'exception des titres qui ne sont plus édités.

Consultation du fonds Patrice Wolf, du fonds patrimonial jeunesse et des livres d'artistes :

Les bibliothécaires référents de ces fonds vous accueillent du mardi au samedi sur rendez-vous.

Permanences : se renseigner auprès des bibliothécaires.

Les demandes s'effectuent en section jeunesse ou à l'adresse mail suivante : centrepatricewolf@bm-tours.fr

Elles doivent être formulées au plus tard 1 heure avant la fermeture de la bibliothèque.

Toute demande spécifique ou liée à une recherche doit être formulée 15 jours avant le rendez-vous.

La consultation de documents anciens, rares ou précieux s'effectue en présence d'un bibliothécaire. Il n'est pas indispensable d'être inscrit à la bibliothèque. Toutefois, le lecteur devra remplir une fiche de renseignement et remettre une pièce d'identité (ou carte de lecteur) pendant la durée de la consultation.



Yellow to red @ Katsumi Komagata, One Stroke/Les Trois Ourses, 2005

L'association Les Trois Ourses représente l'œuvre de K. Komagata en France et en Europe.

Bibliothèque municipale
2 bis Avenue André Malraux
37000 Tours
02 47 31 07 21



Bruno Heitz